



Service
de l'Information
Aéronautique

DSNA



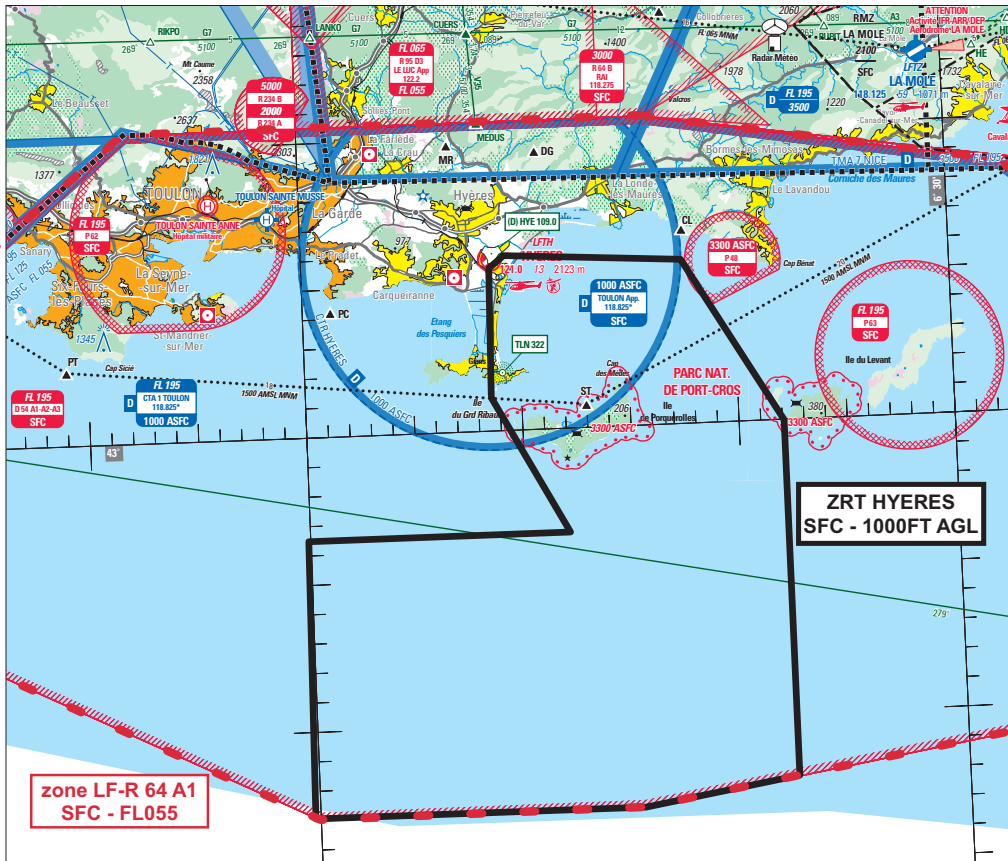
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Tél : :05 57 92 57 97 ou 57 95
e-mail : sia.supaip@aviation-civile.gouv.fr
Internet : www.sia.aviation-civile.gouv.fr

SUP AIP 339/19
Date de publication : 19 DEC

Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) à Hyères (FIR : Marseille LFMM)
En vigueur : Du 04 janvier au 25 mars 2020

Lieu : FIR : Marseille LFMM – AD : Hyères le Palyvestre LFTH



Extrait carte SIA au 1 : 250 000 Nice Côte d'Azur – 2^{de} édition 2019

ACTIVITÉ

Zone réglementée temporaire (ZRT) pour les besoins d'activité défense

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

Activable du 04 janvier au 25 mars 2020.

INFORMATION DES USAGERS

Hyères TWR : 121.0 MHz
Toulon TRANSIT : 118.825 MHz
Toulon APP : 126.325 MHz
Nice INFO : 120.850 MHz
Provence INFO : 132.950 MHz

STATUT

zone réglementée temporaire (ZRT)

GESTIONNAIRE

TOULON Approche

SERVICES RENDUS

CAG/CAM : à l'intérieur de cette zone, les organismes de la circulation aérienne continuent d'assurer les services associés aux classes d'espaces avec lesquelles cette zone interfère.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG / CAM : contournement obligatoire, sauf :

- ◆ ACFT en CAM en vol local (en provenance et à destination de LFTH).
- ◆ ACFT assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque leur mission est incompatible avec le contournement.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

43°05'30.00"N, 006°08'45.00"E - 43°05'55.00"N, 006°09'27.00"E -
43°05'32.82"N, 006°17'38.48"E - 42°59'57.19"N, 006°22'07.10"E -
42°47'51.66"N, 006°22'08.69"E - 42°46'59.57"N, 006°15'00.44"E -
42°47'02.13"N, 005°59'47.29"E - 42°56'27.42"N, 005°59'56.77"E -
42°56'26.35"N, 006°12'02.56"E - 43°01'06.54"N, 006°08'37.94"E -
43°05'30.00"N, 006°08'45.00"E

SFC / 1000FT AGL

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Lorsque la ZRT est active, la zone LF-R 64 A1 n'est pas activable.

ORGANISME A CONTACTER

Officier de quart du contrôle local d'aérodrome d'Hyères : Tél : 04.22.44.43.07